DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ-E POUR TROUVER SA VOIE

LE REVENU ÉMANCIPATION JEUNES EST LÀ !

UNE INITIATIVE DU DÉPARTEMENT POUR LES MOINS DE 25 ANS

LE REVENU D'ÉMANCIPATION JEUNES, UN « COUP DE POUCE » FINANCIER ET UN ACCOMPAGNEMENT DANS UNE DÉMARCHE D'ÉMANCIPATION PROGRESSIVE.

UNE AIDE MENSUELLE DE 500 €
(12 mois maximum)

POUR LES 18-24 ANS
(ou mineur émancipé)

UN ACCOMPAGNEMENT SOUPLE ET ADAPTÉ

POUR QUI ?

- **Avoir personnellement peu ou pas de ressources** (moins de 400€ par mois)
- **N'être ni collégien, lycéen, étudiant ou apprenti**
- **Vivre en Meurthe-et-Moselle depuis au moins 6 mois**
- **Être de nationalité française ou étranger en situation régulière**
- **Être dans une de ces situations :**
  - indépendant fiscalement avec un quotient CAF inférieur ou égal à 800
  - rattaché à un foyer fiscal dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 800
  - en rupture familiale

POUR CONSTITUER UNE DEMANDE

- **Prendre rendez-vous** auprès d'une Maison départementale des solidarités, d'une mission locale de son secteur ou autre structure d'intervention sociale.
- **Saisir une pré-demande en ligne,** pour être contacté par un agent du Département.

À QUI S'ADRESSER ?

Scannez le QR code

mesdemarches54.fr/catalogue/rej

Pour toute autre question :
rej@departement54.fr

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

IMPRIM'VERT PAO DIRCOM C54 M. Gourbillon - Imprimerie CD54 - Décembre 2024-139